

CAP Agent de Propreté et d'Hygiène
Arrêté du 23 Décembre 2013/ BO du 23 Janvier 2014

Définition de l'emploi

Le titulaire du *CAP Agent de propreté et d'hygiène* est un professionnel qualifié qui exerce des opérations de propreté et d'hygiène des locaux et des équipements :

- pour les entreprises de propreté,
- pour les services techniques des structures collectives publiques ou privées.

Secteurs professionnels

Le titulaire du *CAP Agent de propreté et d'hygiène* exerce ses activités principalement dans les secteurs publics ou privés suivants :

- entreprises ou services commerciaux, administratifs, industriels, sportifs, culturels, transports collectifs...,
- collectivités : établissements scolaires, logements collectifs...,
- établissements de soins, médico-sociaux, de balnéothérapie, laboratoires, cliniques vétérinaires, ...,
- entreprises à contraintes de contaminations biologiques : industries agroalimentaires, cosmétiques,...

Fonctions

Dans l'exercice de sa profession, le titulaire du *CAP Agent de propreté et d'hygiène* est amené à exercer des activités qui peuvent être classées en 4 fonctions :

- Préparation de l'activité
- Mise en œuvre des méthodes et des protocoles
- Participation à la gestion de la qualité
- Communication en situation professionnelle

Répartition des enseignements technologiques et professionnels

1ère année : 18H 2ème année : 17H

Afin d'assurer l'ensemble et la cohérence des enseignements, il est souhaitable de limiter à 2, le nombre de professeurs intervenant sur l'enseignement professionnel et technologique. L'un de ces 2 PLP assure l'enseignement de la PSE.

	Exemple de répartition
PLP1	Techniques professionnelles d'entretien courant <ul style="list-style-type: none">• + savoirs associés correspondants : une partie du S1, dont santé sécurité au travail + 1 partie du S2• + PSE
PLP2	Techniques professionnelles de remise en état Techniques professionnelles de bionettoyage <ul style="list-style-type: none">• + savoirs associés correspondants : S3 + une partie du S1+ 1 partie du S2

Le référentiel souligne la prise en compte « en permanence et de manière transverse » de :

- la connaissance de l'entreprise et/ou du contexte professionnel,
- les réglementations et normes en vigueur,
- la santé et la sécurité au travail,
- la qualité,
- le développement durable,
- l'utilisation des outils de communication numérique et logiciels professionnels.

Par conséquent, ces savoirs associés seront systématiquement abordés dans le cadre des techniques professionnelles.

Périodes de Formation en Milieu Professionnel : cf annexe2 du référentiel

Durée	Propositions de répartition
14 semaines sur le cycle de 2 ans	7 semaines en 1 ^{ère} année 7 semaines en Terminale OU
	6 semaines en 1 ^{ère} année 8 semaines en Terminale

Les PFMP s'effectuent dans des organisations (entreprises, collectivités...) dont les activités spécifiques par secteur sont :

Secteurs	Lieux
Propreté	Entreprises de propreté intervenant dans des entreprises ou services commerciaux, administratifs, industriels, sportifs, culturels, transports collectifs... Services de propreté des collectivités (établissements scolaires, logements collectifs...) ou des entreprises
Hygiène en zone à risques	Entreprises de propreté intervenant en zones à risques Services d'hygiène des locaux des établissements de soins, médico-sociaux, laboratoires, de balnéothérapie, cliniques vétérinaires... Services d'entretien des industries agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques...

L'une des PFMP au moins aura lieu dans le secteur « hygiène en zone à risques », en 1^{ère} ou 2^{ème} année

On privilégiera en PFMP l'acquisition d'une véritable posture professionnelle (compétences de communication).

La stratégie globale de formation :

La stratégie globale de formation s'appuie sur la réflexion d'une équipe pédagogique. Elle facilite les apprentissages et donne du sens à la formation.

L'équipe pédagogique détermine et identifie, en début du cycle de formation, une stratégie globale de formation.

Ce projet pédagogique précise sur le cycle des 2 ans :

- la planification des temps de formation en établissement scolaire et en milieu professionnel (PFMP) ainsi que les périodes des CCF ;
- les progressions formalisées interdisciplinaires et disciplinaires à partir de l'analyse détaillée du référentiel
- les objectifs poursuivis au travers de différents projets.

Pour introduire une séquence ou un module de formation, L'équipe pédagogique crée ou adapte une situation rencontrée dans un contexte professionnel : atelier, visites, PFMP, entreprise ou services commerciaux, collectivités, établissements de soins ..etc..

La situation professionnelle

Elle est le plus proche possible d'une réalité professionnelle

Elle doit avoir du sens, être crédible, pertinente et adaptée à un niveau V (le titulaire du CAP est un exécutant) .Elle correspond à la commande faite à l'élève.

Elle précise la (ou les) tâche(s) confiée(s) à l'élève.

L'enseignant identifie les tâches à réaliser lors de la situation en s'appuyant sur le Référentiel d'Activités Professionnelles (RAP).

La formulation de la situation peut évoluer au fur et à mesure de la formation : élève à l'atelier ou en chantier extérieur, stagiaire, puis agent de propreté et d'hygiène. Elle indique le type d'activité (opérations de remise en état, bionettoyage, entretien courant).

L'enseignant fournit un ensemble d'informations (type de prestation , cahier des charges , matériel et équipements à disposition...) et/ou de documents (protocole de nettoyage, fiche de production , fiches de poste , documents de traçabilité) qui doivent permettre la réalisation des tâches.

Les informations apportées dans les situations professionnelles évoluent pour permettre au jeune de devenir de plus en plus autonome.

On veillera à être précis quant à l'intitulé du métier : agent de propreté hospitalier, agent machiniste... Pour cela, on pourra se référer au site itinéraire propreté de la Fédération des Entreprises de Propreté

Au cours d'un TP ,de nombreuses compétences sont mobilisées, mais elles ne sont pas toutes évaluées .

Il convient de déterminer les compétences nouvelles ou en cours d'acquisition que l'on veut cibler par un objectif d'apprentissage dans le cadre de cette séquence.

Enfin, on sélectionne les savoirs associés à développer en lien avec les compétences ciblées.

Attention, il s'agit de choisir des savoirs associés pertinents et de respecter les limites d'exigences du référentiel

Il est important de rappeler que le référentiel ne se suit pas linéairement, ce n'est pas un axe chronologique, qu'il s'agisse des savoir-faire ou des savoirs associés.

Les contextes et les situations professionnels sont les réels points d'ancrage de l'élaboration pédagogique des enseignements.

Toutes les limites d'exigences d'une partie d'un savoir associé peuvent ne pas être traitées lors d'une même séquence mais au contraire réparties sur plusieurs séquences.

On peut aborder certaines techniques mécanisées dès le début de la première année afin de susciter l'intérêt et la motivation des élèves pour leur formation.

Travailler en équipe :

Les référentiels des matières générales (math-sciences notamment) doivent être appréhendés pour proposer un travail d'équipe efficace.

Il faudra notamment prendre en compte les pré-requis des élèves avant d'aborder des nouvelles notions en technologies appliquées (ex : S2-2.8 Propriétés physico-chimiques et mécaniques des matériaux/ notifié dans le référentiel)

Formations complémentaires :

La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (P.R.A.P) est recommandée. Il serait souhaitable qu'un des enseignants se forme au monitorat.

Risques électriques . Niveau d'habilitation BS .

Vous trouverez sur le site des documents élaborés par les équipes pédagogiques intervenant sur le CAP APH lors de la première journée de formation du 21.02.2014. Les documents sont suivis de commentaires en lien avec les consignes pédagogiques ci-dessus. Attention, ces documents ne sont pas des modèles mais des pistes de réflexion. Chaque équipe construira sa propre stratégie globale et une démarche pédagogique adaptées à son approche pédagogique, ses moyens, les contraintes de l'établissement,